

Portant validation du devis de la société M.R.NET pour l'achat de petits matériels de cuisine pour le service restauration scolaire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société M.R.NET pour l'achat de petits matériels de cuisine pour le service restauration scolaire ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société M.R.NET est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société M.R.NET l'achat de petits matériels de cuisine pour le service restauration scolaire d'un montant de 5 222.00 € HT.

signé électroniquement le 10/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

